



Pour passer l'hiver, certaines universités décident d'arrêter la recherche scientifique ! Les organismes de recherche s'inclinent

Dans un contexte de tension sur l'approvisionnement énergétique de la France lié aux conséquences de la guerre en Ukraine, à la spéculation financière mais aussi sur fond de lutte contre l'émission des gaz à effets de serre, le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche a transmis aux directions des établissements une circulaire en date du 24 septembre 2022 pour leur demander d'élaborer un plan de sobriété énergétique à transmettre pour le 31/12/2022. Le ministère se conforme ainsi aux injonctions du président de la république rendues publiques le 14 juillet dernier, et transcrite dans une circulaire interministérielle relative à la sobriété énergétique en date du 25 juillet 2022.

Il s'agit pour les établissements universitaires et les organismes de recherche de réduire leur consommation énergétique de 10% d'ici à fin 2024.

Si l'objectif premier est de faire face aux risques de pénurie pour les deux hivers à venir et ainsi qu'à des budgets insoutenables pour les deniers publics, le gouvernement présente cet effort comme un moyen d'appliquer les accords de Paris sur le réchauffement climatique.

Certaines directions d'établissement de notre secteur envisagent la résolution de ce problème en fermant des locaux d'enseignement et de recherche cet hiver !

La décision de l'université de Strasbourg, avalisée par son conseil d'administration du 8 novembre dernier, est emblématique. Ce sont jusqu'à 5 semaines de fermeture programmées cet hiver. Et les unités mixtes de recherche hébergées par l'université devront se conformer à la fermeture justifiée par l'absence de chauffage.

Dans ce contexte, le CNRS n'exige pas de l'université que ses laboratoires puissent continuer leur activité de recherche normalement. [Par la voix de la délégation régionale](#), il demande aux agents de se mettre en congés ou en télétravail, comme le fait l'université avec ses propres agents ! L'ensemble des économies d'énergie réalisées par l'université se fera sur le dos des agent.e.s et des étudiant.e.s hébergé.e.s dans ses locaux. On peut rêver mieux en termes d'efficacité énergétique et de politique sociale.

Pour le SNTRS-CGT, c'est inacceptable. L'exemple strasbourgeois ne doit être en aucune mesure suivi ! Or, d'autres universités emboîtent le pas des fermetures de leur établissement à Noël et la direction du CNRS accompagne ces fermetures sans remettre en cause l'obstruction faite en termes de continuité de recherche et préservation des droits pour son personnel.

Pour le SNTRS-CGT :

1) L'activité de recherche doit être maintenue dans des conditions normales dans toutes les unités de recherche dont le CNRS est la tutelle. Ce n'est pas en freinant la recherche que l'on résoudra les problèmes du réchauffement climatique.

2) Dans les cas où le CNRS n'a pu l'éviter de par la décision des hébergeurs :

- ▶ les personnels qui peuvent et souhaitent télétravailler doivent avoir la possibilité d'être accueillis dans des tiers lieux chauffés de l'hébergeur ou du CNRS ;
- ▶ pour celles et ceux qui ne peuvent télétravailler, il faut que le CNRS propose systématiquement la mise en place d'ASA. **Il est inadmissible de mettre les agent.e.s en vacances "forcées" pour une « fausse » raison de service.**

Au-delà, le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour réduire la facture énergétique de nos organismes de recherche :

- ▶ en appliquant le bouclier tarifaire aux services publics ;
- ▶ en finançant le surcoût via la subvention pour charge de service public ;
- ▶ en abrogeant la loi NOME qui contraint EDF à vendre à perte sa production à ses concurrents.

Sur le long terme, la participation de la recherche à l'effort de réduction d'émission des gaz à effet de serre ne doit pas se faire au détriment de l'activité de recherche.

Il faut éviter les gaspillages, mais surtout agir sur les postes les plus producteurs de CO2 tels que les bâtiments et les achats.

Le SNTRS-CGT revendique que l'État prenne en charge :

- ▶ un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments ;
- ▶ une révision de la politique d'achats renforçant les critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics et en assumant les surcoûts ;
- ▶ une prise en charge des frais de la facture énergétique au domicile de l'agent.e contraint.e à prendre des ASA ou à télétravailler.